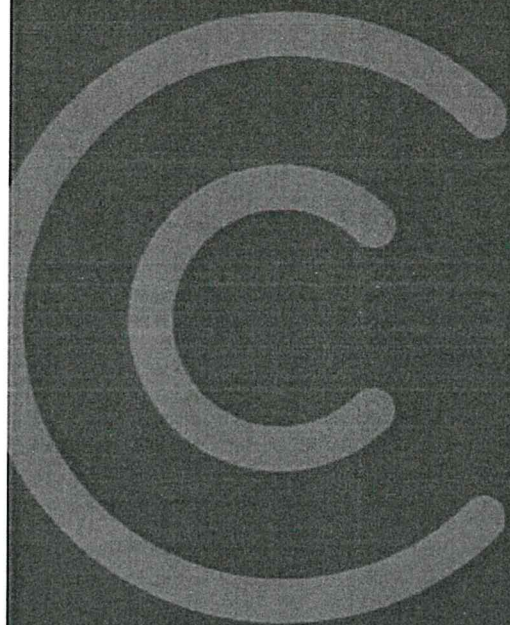




RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019

OFFICE COMMUNAL DE LA JEUNESSE ET DE LA
CULTURE

Association de loi 1901

Place Jean Allardi

Maison Ollivier

06390 CONTES

RCS 344 519 582

OFFICE COMMUNAL DE LA JEUNESSE ET DE LA CULTURE

Association de loi 1901

Place Jean Allardi
Maison Ollivier
06390 CONTES
N° SIREN: 344 519 582

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019

Mesdames, Messieurs les membres de l'Association,

1

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association OFFICE COMMUNAL DE LA JEUNESSE ET DE LA CULTURE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 30 novembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

2

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Draguignan,
Le 1er décembre 2020,

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'G' and 'L' intertwined, with a long horizontal stroke extending to the right.

Guy LEFEBVRE
Commissaire aux Comptes

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires	1 801	1 801				
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage	26 629	24 346	2 284	3 958	1 674	42.29
	Autres immobilisations corporelles	28 245	25 638	2 608	4 460	1 853	41.54
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	316		316	311	5	1.61
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
Total I		56 992	51 784	5 207	8 729	3 522	40.34
Comptes de liaison Total II							
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés	39 144		39 144		39 144	
	Autres créances	70 126		70 126	104 137	34 012	32.66
Comptes de Régularisation	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	43 331		43 331	52 222	8 891	17.02
	Charges constatées d'avance (3)	1 338		1 338	904	434	48.01
	Total III	153 938		153 938	157 263	3 325	2.11
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)							
Primes de remboursement des obligations (V)							
Ecart de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		210 930	51 784	159 146	165 992	6 846	4.12

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2019	Exercice N-1 31/12/2018	Ecart N / N-1	
		12	12	Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres				
	Fonds associatifs sans droit de reprise				
	Ecart de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	44 667	70 513	25 846	36.65
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	27 492	25 847	1 645	6.36
	Autres fonds associatifs				
	Fonds associatifs avec droit de reprise :				
	Apports				
	Legs et donations				
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Ecart de réévaluation				
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	1 920	2 880	960	33.33
	Provisions réglementées				
	Droit des propriétaires				
	Total I	19 095	47 546	28 451	59.84
	Comptes de liaison				
	Total II				
	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement				
	Fonds dédiés sur autres ressources				
	Total III				
	Emprunts obligataires				
DETTE (1)	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	228		228	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	99 982	82 460	17 522	21.25
	Dettes fiscales et sociales	33 864	31 284	2 580	8.25
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	1 884		1 884	
	Instruments de trésorerie				
	Produits constatés d'avance	4 092	4 702	610	12.96
	Total IV	140 051	118 446	21 605	18.24
	Ecart de conversion passif (V)				
Comptes de Régularisation					
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	159 146	165 992	6 846	4.12

(1) Dont à plus d'un an

Dont à moins d'un an

135 959

113 744

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de Biens et Services	345	457	307	307	38 149	12.41
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	483	594	462	186	21 408	4.62
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	6	762	5	209	1 553	29.80
Collectes						
Cotisations	106		130		24	18.46
Autres produits			0		0	100.00
Total I	835	919	774	833	61 086	7.86
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes	382	244	343	474	38 771	11.29
Impôts, taxes et versements assimilés	7	495	6	377	1 118	17.52
Salaires et traitements	375	125	339	215	35 910	10.59
Charges sociales	91	719	99	993	8 274	8.27
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	3	527	5	209	1 682	32.30
Sur immobilisations : dotations aux provisions						
Sur actif circulant : dotations aux provisions						
Pour risques et charges : dotations aux provisions						
Subventions accordées par l'association						
Autres charges (2)	81		179		98	54.92
Total II	860	190	794	447	65 744	8.28
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	24	271	19	614	4 658	23.75
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

* Proratisation de l'écart en fonction du nombre de mois

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1 *	
	31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V						
Charges financières						
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI						
2. Résultat financier (V-VI)						
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	24 271		19 614		4 658	23.75
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	9 416		2 454		6 962	283.76
Produits exceptionnels sur opérations en capital	960		2 201		1 241	56.38
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total VII	10 376		4 654		5 722	122.95
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	13 596		10 888		2 709	24.88
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions						
Total VIII	13 596		10 888		2 709	24.88
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	3 221		6 233		3 013	48.33
Impôts sur les bénéfices (IX)						
Total des produits (I+III+V+VII)	846 295		779 488		66 807	8.57
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	873 787		805 335		68 452	8.50
Solde intermédiaire	27 492		25 847		1 645	6.36
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
- Engagements à réaliser sur ressources affectées						
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	27 492		25 847		1 645	6.36

* Proratisation de l'écart en fonction du nombre de mois

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 801		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	26 629		
Installations générales agencements aménagements divers	10 598		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	17 647		
TOTAL	54 875		
Autres titres immobilisés	311		5
TOTAL	311		5
TOTAL GENERAL	56 987		5

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			1 801	
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			26 629	
Installations générales agencements aménagements divers			10 598	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			17 647	
TOTAL			54 875	
Autres titres immobilisés			316	
TOTAL			316	
TOTAL GENERAL			56 992	

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	1 801			1 801
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	22 672	1 674		24 346
Installations générales agencements aménagements divers	8 668	815		9 484
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	15 116	1 037		16 154
TOTAL	46 457	3 527		49 983
TOTAL GENERAL	48 258	3 527		51 784

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal. techniques matériel outillage indus.	1 674				
Instal. générales agenc. aménag. divers	815				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 037				
TOTAL	3 527				
TOTAL GENERAL	3 527				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	39 144	39 144	
Personnel et comptes rattachés	555	555	
Débiteurs divers	69 571	69 571	
Charges constatées d'avance	1 338	1 338	
TOTAL	110 608	110 608	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	99 982	99 982		
Personnel et comptes rattachés	61	61		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	32 849	32 849		
Autres impôts taxes et assimilés	954	954		
Autres dettes	1 884	1 884		
Produits constatés d'avance	4 092	4 092		
TOTAL	139 822	139 822		

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Ler livret A associatif s'élève à la clôture de l'exercice à 15 014.26€.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	20 337
Total	20 337

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Détail des produits à recevoir

	Montant
FRAIS PARTICIPATION 2019 BENDEJUN	17 176
SORTIE ADO A RECEVOIR	60
UNIFORMATION A RECEVOIR	3 101
Total	20 337

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	98 465
Dettes fiscales et sociales	954
Autres dettes	61
Total	99 480

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Détail des charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS FACTURES EDF TELEPHONE DIVERS NON PARVENUES	3 408
FOURNISSEURS FACT HONORAIRES NON PARVENUES	11 520
FOURNISSEURS FRAIS DE DEPLACEMENT A PAYER	1 478
FRAIS MERCREDI A PAYER	11 700
MISE A DISPOSITION LOCAUX A PAYER	27 599
MISE A DISPOSITION PERSONNEL NON PARVENUES	40 761
DONS CCAS	2 000
ETAT DIVERS SALIRE 12.20 A PAYER	953
DIVERS SUR SALAIRES A PAYER	61
Total	99 480

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	1 338
Total	1 338
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	4 092
Total	4 092

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
QP ABONNEMENT SAGE 2020	1 338		
Total	1 338		

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -**Charges et produits sur exercices antérieurs**

Nature	Montant	imputé au compte
Charges		
- SOLDE 2018 FRAIS CANTINES ET CAF	12 209	
Total	12 209	
Produits		
- SOLDE 2018 UNIFORMATION	540	
Total	540	

